



UN ABRI POUR TOUTES

**GUIDE À DESTINATION DES PROFESSIONNELLES
POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE
DES VIOLENCES DE GENRE DANS LES STRUCTURES
D'HÉBERGEMENT MIXTES**



**FONDATION
DES FEMMES**



Fédération
des acteurs de
la solidarité

INTRODUCTION :

Les femmes représentaient en 2012 déjà 36% des personnes hébergées dans les structures collectives. Si aucune nouvelle enquête sur la population hébergée n'a malheureusement été menée par l'INSEE depuis 2012, on peut penser que cette proportion n'a pas baissé depuis.

Pourtant, dans la grande majorité des cas, les problématiques spécifiques liées à leur genre ou à ces violences ne sont pas prises en compte dans l'orientation ou l'accompagnement. L'audit mené par la Fondation des Femmes dans le cadre du projet « **Un abri pour toutes** » a révélé que **93% des femmes interrogées dans 3 Centres d'Hébergement d'Urgence mixtes avaient subi des violences dans leur parcours de vie**. Pour une majorité d'entre elles, c'était la première fois qu'elles évoquaient ces violences. Cet audit a également révélé que les intervenant.es sociaux.ales étaient souvent démuni.e.s face aux situations de violences pouvant leur être rapportées. « Un abri pour toutes » a enfin démontré une occupation des espaces très inégale par les hommes et les femmes dans les centres d'hébergement.

Les centres d'hébergement mixtes sont des lieux collectifs comme les autres, et il est logique que s'y reproduisent les mêmes schémas sociaux que partout dans la société. En revanche, il n'est pas normal que la question du genre ne soit pas davantage prise en compte dans le fonctionnement des structures d'hébergement, du point de vue de l'accompagnement comme de l'organisation des espaces. Le projet « **Un abri pour toutes** » démontre qu'il est nécessaire, et possible, de faire cesser l'invisibilisation des violences vécues par les femmes hébergées, ainsi que d'améliorer leurs conditions de vie et d'accompagnement dans les centres mixtes.

Ce protocole a été rédigé par la Fondation des Femmes et la Fédération des acteurs de la solidarité dans le but d'outiller les structures d'hébergement sur la prise en compte des violences de genre, et de proposer aux professionnel.les du champ de l'hébergement des actions permettant d'atteindre une mixité choisie plutôt que subie.



A QUI CE GUIDE S'ADRESSE-T-IL ?

Ce guide s'adresse à tous.les les acteur.trice.s de l'hébergement, notamment lorsqu'ils et elles travaillent dans ou en lien avec des structures collectives mixtes : opérateurs centraux, équipes de direction, intervenant.e.s sociaux.ales salariés ou bénévoles, personnes accueillies engagées dans le fonctionnement de leur structure d'hébergement. Il a été réalisé dans le cadre d'un projet portant sur des CHU, mais les recommandations et outils qui en sont issus peuvent aussi être déclinés par des CHRS, des dispositifs de logement accompagné, le dispositif national d'accueil ou encore les accueils de jour mixtes.



PARTIE 1 : DÉFINITIONS ET CONTEXTE

MIXITÉ, VIOLENCES DE GENRE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

• LE GENRE :

Le genre est une construction sociale, psychologique et culturelle qui s'effectue dans le cadre du processus de socialisation. Les normes de genre sont souvent limitées aux notions de masculinité et de féminité, et sont généralement basées sur un ordre hétéronormatif qui prévoit qu'il y a deux sexes (genres) et qu'ils sont attirés l'un par l'autre. Les normes traditionnelles de genre sont hiérarchiques et présupposent une structure de pouvoir inégale qui désavantage les femmes. Les personnes qui ne semblent pas relever de cette notion binaire de genre sont souvent victimes d'exclusion, de discrimination et de violences.

• LES VIOLENCES :

– La violence à l'égard des femmes fondée sur le genre :

« Désigne toute violence faite à l'égard d'une femme parce qu'elle est une femme, tout type d'acte préjudiciable perpétré contre une femme ou des femmes en raison de leur sexe, de leur genre, de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, réels ou perçus ». La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul, article 3).

La violence fondée sur le genre peut être de nature sexuelle, physique, verbale, psychologique, socio-économique et prendre de nombreuses formes, depuis la violence verbale, le discours de haine jusqu'au viol ou au meurtre.

– Les violences conjugales

La violence conjugale est un processus au cours duquel un partenaire utilise la force ou la contrainte pour perpétuer et/ou promouvoir des relations hiérarchisées et de domination. Ces comportements agressifs et violents ont lieu dans le cadre d'une relation de couple (entre deux époux, conjoints ou ex partenaires) et sont destructeurs quels qu'en soient leur forme et leur mode.

Il s'agit donc de toutes les formes de violences, utilisées par un partenaire ou ex-partenaire à l'encontre de sa

compagne, dans un but de destruction et de contrôle permanent : violences verbales, psychologiques, économiques, physiques, sexuelles.

• LA MIXITÉ :

La mixité désigne ici la coexistence des deux sexes, mais n'est pas synonyme d'égalité pour autant. La proportion de femmes et d'hommes dans un même groupe peut jouer sur la manière dont est vécue cette mixité. Dans la plupart des centres d'hébergement, les hommes sont plus nombreux que les femmes car ils sont statistiquement surreprésentés dans la population qui vit à la rue.

LE PARCOURS DES FEMMES HÉBERGÉES : UNE EXPÉRIENCE COMMUNE DES VIOLENCES DE GENRE

L'impensé du genre dans l'hébergement accentue les inégalités

Même si l'Histoire de l'hébergement d'urgence renvoie à une séparation des femmes et des hommes dans des centres distincts, un courant d'accueil mixte s'est imposé au fil des années et tente de faire face à un nombre croissant de bénéficiaires aux parcours extrêmement divers et complexes. **Au caractère d'urgence et à la saturation des dispositifs s'ajoute un impensé : celui des violences de genre et de la gestion de la mixité au sein de structures collectives**, qui les amènent à reproduire les stéréotypes et les inégalités plutôt qu'à les atténuer.

C'est en s'appuyant sur ce constat que la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France (MIPES) relevait, dans une étude intitulée "L'impensé du genre dans le travail social": « L'accueil neutre ou indifférencié étant finalement organisé pour le masculin (la majorité des hébergés en CHRS) et non en direction des identités sociales ».

Les problématiques spécifiques des femmes en situation de précarité et en souffrance psychologique vivant dans les centres mixtes, d'autant plus dans les structures de l'urgence, sont jusqu'à présent invisibilisées alors qu'elles sont une réalité. Les femmes en situations d'exclusion sont de plus en plus nombreuses à intégrer des centres d'hébergement.

Aborder le genre dans l'organisation de la vie quotidienne des centres d'hébergement d'urgence généralistes, c'est poser la question de l'accueil des femmes et notamment celle de la prise en compte des violences subies.



LE PARCOURS DES FEMMES HÉBERGÉES

Ces chiffres sont issus de l'audit réalisé par la Fondation des Femmes en 2018 et 2019 auprès des femmes de 3 centres d'hébergement participant au projet Un Abri Pour toutes. Ils s'appuient sur le témoignage de 57 femmes interrogées lors de cette enquête et ne sont donc pas représentatifs. Malheureusement il n'existe, à notre connaissance, pas de données plus approfondies sur ce public.

81% de ces femmes ont des enfants, 40% sont en couple. Leur moyenne d'âge est de 35 ans, et une grande majorité d'entre elles sont sans ressources. Elles sont majoritairement étrangères et ont été exposées à des violences importantes tout au long de leur parcours migratoire et une fois arrivées en France. **L'audit a montré que la quasi-totalité des femmes hébergées avaient vécu des violences liées à leur genre**, qui pouvaient soit avoir été un élément déclencheur de leur parcours d'errance, soit une conséquence de cette situation, soit être subies à la période de l'enquête dans le cadre de leur couple ou de situations d'exploitation sexuelle.



DES FEMMES INTERROGÉES LORS DE L'AUDIT ONT DÉCLARÉ AVOIR SUBI DES VIOLENCES AU COURS DE LEUR VIE et avant leur arrivée en CHU.



DES FEMMES INTERROGÉES SE SENTAIENT EN DANGER AU MOMENT DE L'ENQUÊTE, du fait de violences passées ou actuelles.



DES FEMMES ONT DÉCLARÉ AVOIR ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCES DEPUIS LEUR HÉBERGEMENT AU CHU (faits commis soit à l'extérieur ou au sein de la structure). Les violences déclarées sont principalement dues soit à la présence du conjoint violent, soit des faits d'agressions physiques, insultes et menaces de la part des hommes hébergés.



DES FEMMES INTERROGÉES DISENT NE FRÉQUENTER AUCUN AUTRE ESPACE COLLECTIF QUE LE RÉFECTOIRE.

PARTIE 2 : PROTOCOLE POUR UN MEILLEUR ACCUEIL DES FEMMES DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT MIXTES

Ce protocole vise à **prendre en compte la spécificité du parcours des femmes et l'enjeu de la mixité** dans des structures d'hébergement qui n'ont pas pris en compte ces questions. On peut même considérer que les structures d'hébergement ont plutôt été conçues pour les hommes, dans la mesure où ils constituaient au départ la quasi-totalité du public accueilli. Dans ce contexte, il n'est pas suffisant de se dire qu'on "ne fait pas de différence", **il faut se poser la question de savoir si chacune de nos actions a un impact positif ou négatif** sur l'égalité des rapports femmes hommes, la réduction de l'exposition des femmes aux violences de genre, la mise en place d'une mixité qui soit bien vécue par les femmes comme par les hommes. Trois types d'action sont présentées dans ce guide :

- Un **protocole clair** de prise en charge des violences faites aux femmes au sein de la structure
- Des **espaces** permettant une mixité choisie et non subie
- L'instauration d'une **culture de l'égalité** dans les lieux d'hébergement



DISPOSER D'UN PROTOCOLE DE REPÉRAGE ET DE PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Les professionnel.le.s des structures d'hébergement généraliste ne peuvent être spécialistes de toutes les problématiques spécifiques rencontrées par les publics hébergés (addictions, santé, parcours migratoire, etc.). Néanmoins il faut qu'ils puissent **être en capacité de les repérer, et d'orienter le cas échéant vers des acteur.ice.s spécialisé.e.s** en capacité d'accompagner au mieux les personnes concernées. Les outils proposés visent à répondre à cet objectif concernant les femmes victimes de violences.

INSTAURER DES RÈGLES CLAIRES SUR L'INTERDICTION DES VIOLENCES DANS LA STRUCTURE

Qui ? Direction de structure d'hébergement

Pourquoi ? Il est important d'être en capacité de réagir

en cas de violences. Pour cela, les règles à ce sujet doivent avoir été clairement établies et être connues de tou.te.s les hébergé.es et professionnel.les.

Comment ?

- **Intégrer au règlement intérieur l'interdiction stricte de la violence** physique et verbale au sein du centre, y compris au sein du couple, et la tolérance zéro pratiquée à ce sujet.
- **Indiquer ces règles lors de l'entretien d'admission** dans la structure, en rappelant spécifiquement aux hommes que toutes les formes de violences faites aux femmes seront sanctionnées.
- **Afficher ces règles** au sein de la structure de manière visible et les rappeler régulièrement



INSTAURER LE QUESTIONNEMENT SYSTÉMATIQUE SUR LES VIOLENCES

Qui ? Intervenant.es sociaux.ales encadrement

Pourquoi ? L'audit réalisé dans le cadre du projet Un abri pour toutes a révélé que 93% des femmes en hébergement avaient subi des violences pendant leur parcours, pour plus de la moitié d'entre elles c'était la première fois qu'elles en parlaient, le plus souvent parce qu'on ne leur avait jamais posé la question. Cette absence de questionnement systématique de la part des intervenant.es sociaux.ales concernant les violences subies par les femmes accompagnées est souvent liée soit au sentiment de ne pas être légitime ou assez à l'aise pour poser la question, à l'absence de réponse ou de solution concrète à apporter, ou à un manque de formation (voir plus haut).

Ces violences, qui peuvent d'ailleurs parfois perdurer pendant la période d'hébergement, ont des répercussions psychologiques et physiques potentiellement importantes. Un **questionnement direct et systématique** est la meilleure manière de :

- Permettre aux survivantes de **se reconstruire suite à un trauma** en leur donnant accès à un accompagnement adapté
- **Prendre conscience** que l'on vit une situation de violences

- Savoir que si l'on est confronté à une telle situation à l'avenir, **l'équipe sociale peut soutenir les personnes concernées** ;

Comment ?

Dans le cadre de l'orientation des femmes par le SIAO, les travailleurs.es sociaux.ales déclarent qu'il est peu ou pas fait mention des violences que peuvent avoir subi les femmes dans leur parcours. **Il est donc important de poser certaines questions.**

Poser la question et écouter :

Question : De nombreuses femmes dans votre situation ont subi des violences dans leur parcours, et ce n'est pas normal. Avez-vous été ou êtes-vous victimes de violences physiques ou sexuelles ?

- **Si la réponse est positive**, n'hésitez pas à indiquer clairement que vous la croyez, que la personne est victime et qu'elle a des droits, en disant par exemple "je vous crois, il n'avait pas le droit de faire cela, vous êtes une victime et vous avez des droits et nous pouvons vous aider"
- **Si la réponse est négative**, dire clairement que ce n'est pas un sujet tabou, donner de la documentation sur le sujet, rappeler les numéros utiles, donner le nom de la personne référente sur le sujet au sein de la structure (voir item référent.e)
- **Si la personne hésite**, n'hésitez pas à préciser ce que l'on entend par "violences" (voir définitions plus haut), et à expliquer qu'il y a de nombreuses femmes qui en subissent



SAVOIR RÉAGIR QUAND DES VIOLENCES SONT RAPPORTÉES

Qui ? Intervenant.es sociaux.ales

Pourquoi ? L'une des raisons pour lesquelles les intervenant.es sociaux.ales ne posent pas la question des violences est qu'ils et elles sont démuni.es quant à la réaction à avoir ou aux réponses pouvant être apportées. **Il est en effet indispensable de savoir quoi répondre à une personne qui demande de l'aide**, ce qui est déjà un pas très important.

Si vous êtes témoin de violences subies par une femme de la structure

- Appeler le 17 (police) voire les secours si nécessaire

Pour le reste, voir ci-dessous en fonction de la réaction de la femme concernée.

Si les violences sont actuelles, perpétrées par le conjoint et que la femme concernée demande de l'aide

- Proposer d'accompagner la femme concernée dans son dépôt de plainte
- Effectuer un signalement au procureur
- Trouver une solution d'hébergement permettant de mettre en sécurité la femme concernée dans un lieu inconnu de son ex-conjoint, en contactant le 115. Spécifier la dangerosité de la situation et la potentielle nécessité d'un éloignement en attendant que le conjoint soit hors d'état de nuire
- Une fois la femme en sécurité, exclure ensuite le conjoint violent de la structure

Si les violences sont actuelles, perpétrées par le conjoint, mais que la femme concernée ne souhaite pas porter plainte et souhaite continuer de vivre avec son conjoint

- Rappeler que ces violences sont inacceptables et que la loi les interdit, et qu'elle peut toujours venir parler de sa situation et décider à n'importe quel moment de porter plainte
- Séparer le suivi social du couple, ou, si cela risque de soulever les suspicions du conjoint, organiser des entretiens supplémentaires seulement avec la femme concernée et proposer systématiquement de l'accompagner par rapport à ces violences
- L'orienter vers une association spécialisée qui pourra l'accompagner. Si vous communiquez un numéro à la victime, le faire sur une carte simple sans le nom de l'association pour assurer sa sécurité en cas de découverte par le conjoint.
- Lui parler du 3919, numéro gratuit d'écoute pour les femmes victimes de violences
- Ne pas diffuser l'information à d'autres personnes qu'à celles strictement nécessaires (référent.e violences et éventuellement direction) pour protéger la victime
- Ne pas en parler au conjoint violent pour éviter d'éveiller ses soupçons

Si les violences sont passées mais que la femme concernée n'a pas été accompagnée par rapport à ces violences

- Indiquer que ces violences ne sont pas acceptables,

qu'il s'agit d'un délit ou d'un crime et que la femme a le droit d'être aidée et accompagnée pour surmonter ce traumatisme ;

- Proposer à la femme concernée de rencontrer une association spécialisée ou un.e professionnel.le qui pourra l'accompagner sur le plan juridique et/ou psychologique en fonction de la situation

Si les violences sont passées mais à l'origine de l'orientation vers l'hébergement

- Garantir son anonymat et garder sa situation confidentielle auprès des personnes hébergées et des de professionnel.les de la structure, sauf pour les personnes en charge de son accompagnement
- Ne pas indiquer le nom de la personne sur la porte de la chambre ou alors un nom emprunté
- Proposer à la femme concernée de rencontrer une association spécialisée ou un.e professionnel.le qui pourra l'accompagner sur le plan juridique et/ou psychologique en fonction de la situation si ce n'est pas déjà le cas.

CONSTRUIRE ET PARTAGER UN PROTOCOLE DE RÉACTION AUX VIOLENCES DE GENRE SUBIES PAR DES FEMMES HÉBERGÉES DE LA STRUCTURE

Qui ? Direction d'association / de structure / intervenant.e.s sociaux.ales

Pourquoi ? Il est important de construire un protocole qui permette à tous les intervenant.e.s sociaux.ales de la structure d'hébergement de savoir quand et comment réagir face à des situations de violences dans la structure.

Comment ?

En créant un document synthétique et didactique comportant a minima les items suivants :

- La définition des violences de genre
- Un violentomètre ou un questionnaire d'évaluation du risque permettant de distinguer des violences, leur nature et leur gravité
- Le questionnement systématique (voir plus haut)
- Comment réagir face à des violences vues ou rapportées (voir plus haut)
- Contacts utiles

- En diffusant ce protocole à tous les professionnel.les de la structure et en l'affichant dans les espaces réservés aux salarié.es
- En affichant les numéros d'urgence et d'écoute au sein de la structure d'hébergement (sanitaires, porte de la salle de bain...)

Mettre en place un protocole clair d'identification et de prise en charge dans chaque structure est impératif pour donner la possibilité aux femmes concernées d'être aidées, protégées et accompagnées de manière adaptée.



ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT EN TRAVAILLANT EN RÉSEAU

Qui ? Référent.e égalité ; intervenant.e.s sociaux.ales

Pourquoi ? Cette mise en réseau doit permettre aux femmes hébergées dans des lieux généralistes et mixtes de voir leurs problématiques spécifiques prises en compte, notamment les violences de genre qu'elles ont pu subir ou subissent. Il s'agit aussi de tisser des liens entre professionnel.les et de partager des ressources et connaissances sur la problématique des violences faites aux femmes.

Comment ?

Cela peut se matérialiser par :

- La mise à disposition de documentation d'associations spécialisées du quartier / de la commune dans les espaces collectifs et les bureaux où les personnes sont reçues.
- La constitution d'un répertoire partagé à disposition des salarié.es de la structure
- Le développement d'actions communes prévention au sein de la structure d'hébergement
- L'organisation de temps d'échanges réguliers entre professionnel.les pour trouver des solutions à des situations problématiques ou discuter de problématiques plus larges liées à l'accompagnement des femmes dans les structures d'hébergement mixtes.
- L'orientation des femmes ayant subi des violences vers des associations spécialisées pour pouvoir être accompagnées sur différents aspects



QUELQUES ASSOCIATIONS DE RÉFÉRENCE À CONNAÎTRE :

LE CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

dispose d'une antenne dans chaque département français. Il s'agit de structures qui informent, orientent et accompagnent les femmes dans l'accès aux droits, la lutte contre les violences, le soutien à la parentalité, l'accès à l'emploi, la formation, la santé, etc. Les coordonnées de tous les CIDFF de France sont disponibles à cette adresse : <https://fncidff.info/les-cidff/104-cidff-a-votre-service/>

LES 77 ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES,

structures spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. Elles gèrent des centres d'hébergement, des accueils de jour, des lieux d'information, etc. <https://www.solidaritefemmes.org/nous-trouver>

LE MOUVEMENT DU NID ET L'AMICALE DU NID

accompagnent les personnes en situation de prostitution. <https://mouvementdunid.org/mouvement-du-nid/delegations/>
<https://amicaledunid.org/presentation/#etablisements>

INSTAURER UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE SUR LA SITUATION DES FEMMES DANS LES STRUCTURES DE L'ASSOCIATION

Qui ? Direction, équipes de terrain

Pourquoi ? On ne voit pas ce qu'on ne compte pas. Trop souvent, la question des violences de genre et des rapports femmes-hommes n'est pas intégrée dans les mécanismes d'évaluation et d'amélioration de la qualité des centres.

Comment ?

- En mettant en place des **indicateurs spécifiques**, notamment dans le cadre de la remontée des incidents : y intégrer les cas de violences conjugales et de violences sexistes
- Inclure l'égalité femmes-hommes dans les structures d'hébergement dans la démarche qualité globale lorsque l'association en a une, avec des **indicateurs suivis sur le long terme et des recommandations** pouvant être mises en place par les équipes de terrain
- Instaurer un **groupe annuel d'échange de pratiques** dédié à la question de la situation des femmes dans les lieux d'hébergement, à l'échelle de plusieurs structures ou d'une seule
- Intégrer des indicateurs sur la place des femmes dans la structure, l'insécurité et le sentiment d'insécurité, au sein des **enquêtes pouvant être menées auprès des résident.e.s**



CONTACTS POUVANT ÊTRE MOBILISÉS :

• **3919** : numéro d'écoute à destination des femmes victimes de violences

• <https://commentonsaime.fr/> Tchat en ligne à destination des jeunes femmes et LGBTQIA+ victimes de violences dans le couple et au sein de leur famille

• **0 800 05 95 95** : numéro d'écoute du Collectif Féministe Contre le Viol

• **CIDFF** : les Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles sont des structures présentes dans chaque département dont le rôle est d'informer et d'accompagner les femmes dans l'accès à leurs droits. Elles tiennent souvent des permanences juridiques et psychologiques à destination des victimes de violences.



AGIR SUR LES ESPACES POUR BIEN VIVRE LA MIXITÉ

De nombreuses études ont démontré que **les hommes ont tendance à s'emparer davantage des espaces publics ou collectifs, tandis que les femmes sont souvent conduites à se replier dans la sphère privée.** Ces comportements différenciés ne sont bien sûr pas naturels mais liés à l'éducation et aux violences de genre auxquelles sont exposées les femmes. La manière dont sont conçus et organisés les espaces ou les bâtiments peut cependant avoir un impact positif ou négatif sur les rapports femmes-hommes en leur sein. Le projet Un abri pour toutes a permis d'appréhender cette question dans 3 centres d'hébergement d'urgence, dans le cadre d'une étude menée par **Genre et Ville**, et a abouti à des préconisations. Certaines s'adressent aux pouvoirs publics et aux acteurs en charge de la conception et de la construction des centres, mais il est aussi possible pour les équipes de terrain de mettre en place des actions simples permettant d'aller dans le sens d'une mixité moins subie et plus choisie au sein des structures d'hébergement.



DES ESPACES DE VIE CLAIREMENT IDENTIFIÉS POUR LES FEMMES

Pourquoi ? Les femmes interrogées dans le cadre du projet « Un abri pour toutes » sont favorables à la mixité mais souhaitent également pouvoir disposer d'espaces qui leur sont réservés, dans lesquelles elles savent qu'elles sont en sécurité le jour comme la nuit.

Comment ?

- Lorsqu'il n'y en a pas, **instaurer une aile "femmes" ou "femmes/familles"** sécurisée dans les centres d'hébergement mixtes
- Faire en sorte que des **sanitaires soient disponibles dans l'aile femmes à proximité des chambres** lorsqu'ils sont collectifs
- **Sécuriser les accès aux espaces réservés aux femmes.** Il est important par exemple de ne pas avoir à traverser l'aile "femme" pour aller dans l'aile "hommes" ou vice-versa
- **Limiter les espaces de "stagnation"** qui génèrent un sentiment d'insécurité des femmes (dans les cages d'escalier par exemple)
- Permettre une **identification claire par les résident.es de l'aile de la structure réservée aux femmes.** Au delà de marquages simples par couleur

par exemple, la délimitation des espaces doit être explicitée dans le règlement intérieur, expliquée à tou.te.s les résident.es et rappelé par un affichage compréhensible par tou.te.s

PERMETTRE AUX FEMMES DE DISPOSER DE TEMPS / ESPACES DE NON MIXITÉ

Pourquoi ? Les femmes ont tendance à désertier les espaces collectifs parce qu'elles ne s'y sentent pas à l'aise, notamment en soirée. **Pour être bien vécue, il faut que la mixité soit choisie,** et donc permettre aussi aux femmes de se retrouver entre elles si elles le souhaitent.

Comment ?

- **Créer un espace collectif** au sein même de l'aile "femmes" qui leur soit réservé
- Réserver des **créneaux "femmes" et "femmes/enfants" dans les espaces communs** y compris en soirée (1 par semaine en soirée par exemple)
- Proposer des **temps de parole dédiés aux femmes et à la manière dont la mixité est vécue** dans le centre et sur les actions qui pourraient être mises en place pour l'améliorer.

CASSER LA DICHOTOMIE ESPACES PRIVÉS / ESPACES COLLECTIFS

Pourquoi ? Les femmes interrogées dans le cadre du projet Un abri pour toutes ont exprimé ne pas se sentir en sécurité dans les espaces collectifs, notamment à partir d'une certaine heure. La séparation nette entre des espaces collectifs, souvent en bas de la structure d'hébergement, et des espaces privés, souvent en haut, renforce la ségrégation femmes-hommes dans les espaces et le repli des femmes dans les chambres, qui sont souvent petites. Plus ces deux types d'espaces sont interconnectés et plus la structure dispose d'espaces collectifs à taille humaine, plus on permet aux femmes de s'approprier des espaces collectifs et à la mixité d'être bien vécue par toutes et tous.

Comment ?

- **Créer des petites unités de vie collective** chaleureuses dans les étages type salon, espace de lecture, espace informatique, salle de relaxation...
- **Concevoir ces espaces avec les résident.es** lors d'ateliers en mixité et en non mixité
- Penser la **place des enfants** dans ces espaces

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FEMMES EN FAMILLE

Pourquoi ?

Les centres d'hébergement d'urgence comptent de nombreuses femmes avec enfants. Or cette donnée n'est pas toujours prise en compte dans ces structures.

Comment ?

- Créer des **espaces de stockage pour les familles** aux étages où elles sont hébergées, afin qu'elles puissent y entreposer poussettes, vélos, jouets, et autres objets liés aux enfants.
- Lorsque cela est possible, **situer l'aile femmes/famille à côté des ascenseurs** pour faciliter les déplacements au sein de la structure, éviter d'avoir à traverser des couloirs ou lieux non adaptés aux poussettes ou aux enfants

METTRE EN PLACE DES ACTIONS POUR APAISER LA STRUCTURE

Pourquoi ? Les lieux d'accueil des personnes en situation de précarité peuvent renvoyer une certaine froideur du fait de leur construction et des contraintes liées à l'hébergement collectif, au turnover, aux faibles moyens des équipes pour se consacrer à l'embellissement des lieux et au peu d'importance que l'on accorde à ces aspects au vu des innombrables sujets à traiter. Néanmoins, **plus des espaces renvoient de la chaleur** et de l'apaisement dans leur organisation, leur mobilier, leur décoration, leur ambiance, **plus les personnes en prennent soin et se les approprient et plus on peut parvenir à une mixité choisie.** Cela peut aussi passer par l'organisation d'activités conviviales et culturelles qui participent de ce mieux vivre ensemble.

Comment ?

- **Une signalétique humanisante et apaisante** : la signalétique fonctionnelle froide qui existe souvent crée une anonymisation des couloirs et des portes de chambres. L'identification de lieux appropriables (lieux d'activité, salons, biberonnerie) doit être simple afin de faciliter l'autonomie et la reprise de confiance en soi en créant des espaces qui soient une extension du privé sans s'exposer au collectif. Donner des noms aux chambres plutôt que des numéros peut être une manière d'humaniser les espaces, par exemple des noms de femmes remarquables pour l'aile femmes, portraits de femmes inspirantes, fortes, etc
- De l'affichage évoquant clairement l'interdiction des

violences, l'égalité femmes-hommes, et les numéros utiles

- **Des espaces intérieurs conviviaux** : cela peut passer par des couleurs chaleureuses et un mobilier de qualité. Si cela a un coût, il est possible de le réduire considérablement en faisant appel à la seconde main et en impliquant les résident.es, lorsque cela est possible, dans la rénovation ou même la construction de meubles
- **Des espaces extérieurs aménagés et conviviaux** : toutes les structures n'en sont pas dotées, mais lorsque c'est le cas il est important de ne pas négliger l'organisation des espaces extérieurs et les usages qu'on y prévoit. Plus la cour est constituée d'une diversité d'espaces (un jardin, un coin jeu pour les enfants, des bancs,...) plus une diversité de personnes peut s'y sentir bien. À l'inverse, une absence d'usages diversifiés favorisera la surappropriation des espaces extérieurs par les hommes
- **Organiser des activités culturelles en mixité** pour permettre de sortir de la lourdeur du quotidien, de créer du commun entre différents publics et favoriser, là encore, une mixité choisie



INSTAURER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ DANS LES LIEUX D'HÉBERGEMENT

ORGANISER DES FORMATIONS ET SESSIONS DE SENSIBILISATION RÉGULIÈRES DE TOUTE L'ÉQUIPE

Qui ? Équipes de direction, responsables de structures, services RH

Pourquoi ?

La formation initiale des intervenant.e.s sociaux.ales sur la question des violences de genre est très insuffisante, et peut fortement varier en fonction du parcours des salarié.es de l'association. Dans les 3 centres du projet « Un abri pour toutes », 75% des professionnel.le.s disent que les violences subies par les femmes sont pour eux un sujet difficile à aborder. Pour que toutes les personnes qui accompagnent les résident.e.s au quotidien partagent une même vision sur cette question et soient en capacité de répondre de manière appropriée aux situations de violence, **il est indispensable qu'elles soient formées et sensibilisées régulièrement.**

Comment ?

- En intégrant la question de **l'égalité femmes-hommes dans les modules d'accueil** des nouveaux salarié.e.s
- En rendant systématique la **formation continue des intervenant.es sociaux.ales et des encadrant.es** par des professionnel.le.s de la lutte contre les violences faites aux femmes
- En organisant de **sessions de sensibilisation régulières** (tous les 6 mois par exemple) permettant de faire des rappels et des retours d'expériences
- En organisant des **sessions de sensibilisation spécifiques** à destination des autres salarié.e.s (agent.e.s d'accueil, de restauration, de nettoyage, veilleur.se de nuit...)
- En mettant à disposition des **outils pédagogiques en ligne** (articles, ressources bibliographiques...)
- En organisant des **journées professionnelles thématiques** permettant d'approfondir certains aspects du parcours des femmes accueillies
Exemple : journée sur les violences auxquelles sont exposées les femmes dans leurs parcours migratoire ; sur la monoparentalité, sur les stéréotypes de genre...



MISE EN PLACE DE TEMPS D'ÉCHANGE ET DE CO-CONSTRUCTION AVEC LES PERSONNES ACCUEILLIES, EN MIXITÉ ET EN NON MIXITÉ

Qui ? Directions d'association et de structures, intervenant.es sociaux.ales

Pourquoi ? Mettre en place des cadres de discussion sur la mixité entre hébergé.e.s et professionnel.les **permet d'identifier les problématiques liées aux espaces ou aux comportements** qui peuvent favoriser un climat anxigène pour les femmes, limiter leur place dans les espaces collectifs, contribuer à un sentiment d'impunité face aux violences, etc.
Permettre aux personnes accueillies de participer au diagnostic et à la construction de solutions, de nouvelles manières d'habiter et d'organiser les espaces est fondamental pour que ces actions soient perçues comme légitimes et pour entraîner une dynamique positive dans la structure.

Comment ?

- Utiliser les **méthodes de l'éducation populaire** pour favoriser la participation des personnes
- **Veiller à l'égalité participation** des femmes et des hommes lors des ateliers en mixité

- Permettre aux femmes de **prendre conscience** de leur légitimité à s'appropriier tous les espaces, et aux hommes de leur responsabilité dans la vie collective de la structure
- **Réfléchir ensemble** à la manière dont on pourrait changer les choses pour que chacun.e se sente bien au sein du centre
- Réfléchir au **partage des tâches** au sein de la structure lorsque certaines sont effectuées par les résident.e.s
- **Organiser des temps forts et d'animations** lors de journées thématiques (8 mars, 25 novembre), en partant des envies et besoins des personnes accueillies. Cela permet de renforcer la culture de l'égalité et d'instaurer des espaces d'échange autour de ces questions.
- Si des temps en non mixité peuvent être organisés pour faciliter la prise de parole des femmes, il est également **important d'organiser des temps en mixité facilitant la prise de conscience** des hommes et les responsabilisant quant à leur comportement.

MISE EN PLACE D'UNE RÉFÉRENTE ÉGALITÉ DANS LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

Qui ? Direction de l'association et de la structure, intervenant.es sociaux.ales

Pourquoi ?

Beaucoup d'intervenant.e.s sociaux.ales disent se sentir démuné.e.s face aux violences faites aux femmes. **Désigner une personne référente** permet d'améliorer la prise en compte des spécificités de genre dans l'accompagnement et à appuyer l'équipe sociale sur les situations complexes.

Comment ?

- Proposer à une personne **particulièrement motivée** de jouer ce rôle
- Lui donner **accès à une formation approfondie** sur les violences faites aux femmes et les inégalités de genre
- **Dédier du temps de travail** à cette mission : accorder du temps de travail c'est accorder de l'importance et donc de la légitimité à la problématique de l'égalité femmes-hommes
- **Appuyer sa légitimité dans l'équipe** : cette personne doit être soutenue par sa direction dans ses missions pour pouvoir animer efficacement la question de l'égalité auprès des équipes de terrain
- Elle peut **organiser des sessions de sensibilisation**, organiser la mise en réseau avec les associations spécialisées, proposer la mise en place d'ateliers avec

les résident.es sur la mixité et la lutte contre les violences, animer des réunions d'échange de pratiques entre professionnel.les sur ces questions.

- **Elle doit être identifiée** par les personnes accueillies comme personne "sécurisante" à contacter en cas de violences subies : cela peut être écrit dans le livret d'accueil et indiqué à l'entretien d'entrée dans la structure.
- Il peut être encore mieux d'**avoir un binôme mixte** pour cette mission *

FAIRE DE L'ÉGALITÉ UN PRINCIPE CLÉ DE L'ASSOCIATION

Qui ? Instances de gouvernance, direction de l'association

Pourquoi ? La meilleure manière de promouvoir des valeurs est de les incarner. Pour pouvoir instaurer une culture de l'égalité au sein des structures d'hébergement, **il est fondamental que l'association porteuse de la structure soit elle-même exemplaire dans ses pratiques**, autant vis-à-vis de l'extérieur que vis-à-vis de son fonctionnement interne.

Comment ?

- **Faire figurer l'égalité femmes-hommes et la lutte contre toutes les discriminations dans les statuts** de l'association afin d'en faire un principe qui imprègne toutes ses actions et projets
- **Instaurer la parité** dans les instances de gouvernance de l'association

• Adopter des positionnements féministes /

favorables à l'égalité femmes-hommes auprès du grand public et des équipes, notamment lors des temps forts du 8 mars et du 25 novembre. Il est possible d'organiser des conférences, de donner de la visibilité aux femmes de l'équipe, de communiquer sur les actions de l'association qui contribuent à l'égalité, etc. Il est recommandé d'adopter l'écriture épiciène (inclusive) dans les documents internes et externes de l'association

• **Mettre en œuvre une politique de Ressources Humaines sensible à l'égalité** : les associations, comme tous les autres employeurs, ont des obligations légales importantes en matière d'égalité professionnelle, qui reposent sur le principe de non discrimination et le principe d'égalité de rémunération. Elles peuvent aussi mettre en place des politiques plus volontaristes pour promouvoir la place des femmes en interne ou pour instaurer une culture de l'égalité, par exemple sur la question du congé paternité

• **Être exemplaire en cas de violences sexistes et sexuelles** : Là encore, les associations sont soumises à des obligations vis-à-vis de leurs salarié.e.s pouvant subir du harcèlement sexuel ou des violences sexistes au travail. Il est fondamental de s'en saisir pleinement afin de pouvoir repérer et sanctionner certaines situations. Il est important également d'être intransigeant face au sexisme ordinaire qui est encore courant dans l'environnement professionnel. De nombreux guides existent à destination des professionnel.le.s.

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

La Fédération est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 870 associations et organismes qui agissent pour la solidarité, soit environ 2800 établissements et services qui représentent notamment 90 % des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un grand nombre d'accueil de jour et de logements pour les plus précaires, la majorité des places d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés et plus de 500 structures d'insertion par l'activité économique. Les adhérents assurent des missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des personnes en précarité, avec une approche globale de la personne, en traitant les multiples problématiques liées à l'exclusion : hébergement et logement, santé, insertion et emploi, accès aux droits, accès à la culture, lien social...

REMERCIEMENTS :

Ce guide est issu d'un projet qui a pu voir le jour grâce au soutien de la Fondation Up, de Cityzen, de la région Ile-de-France et de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.



Il a été rédigé par les équipes de l'association de soutien de la Fondation des Femmes et de la Fédération des acteurs de la solidarité, à l'appui des nombreux échanges et activités du projet Un Abri Pour Toutes et des apports de l'ensemble des parties prenantes du projet : associations, structures d'hébergement, professionnel.les et expert.es.





**FONDATION
DES FEMMES**

UN ABRI POUR TOUTES

Octobre 2021

**Guide écrit par la Fondation des Femmes
et la Fédération des Acteurs de la Solidarité**

Fondation des Femmes
9 rue de Vaugirard
75006 Paris
fondationdesfemmes.org
bonjour@fondationdesfemmes.org

Mise en page et illustrations
©CamilleCourrié